

OFFRES DE SERVICE

Les offres de service sont reçues au Service Achats sur rendez-vous.

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

LIEU DE LIVRAISON

Le lieu de livraison est stipulé sur la commande.

Lieu de livraison habituel : 26, rue Paul Doumer, portail gauche, Villeneuve d'Ascq, Service Réception

Heures de réception des marchandises : du lundi au vendredi de 7h 00 à 11h 30 et de 13h 00 à 15h 30.

MODE DE LIVRAISON

A défaut d'un accord formel de nos services, aucune livraison anticipée ou partielle ne sera acceptée.

A défaut de l'accord préalable du Service Achats, les livraisons sont effectuées « franco de port ».

Pour les livraisons effectuées en « port payé », le montant du port doit figurer sur la facture.

Toute livraison doit être accompagnée d'un bordereau, précisant le numéro et la date de notre commande, ainsi que le détail des articles livrés (désignation, quantités et poids).

En cas de bordereau non conforme, notre Service Réception refusera la livraison.

Lors des livraisons, le livreur se conformera strictement aux dispositions définies dans le protocole général de sécurité pour le transport, le chargement et le déchargement (respect du plan de circulation et des dispositions générales de sécurité), à défaut de dispositions particulières actées dans un protocole spécifique.

Le livreur est responsable de se procurer le protocole général de sécurité avant livraison.

FACTURATION

Les factures doivent être adressées pour chaque livraison ou prestation en 2 exemplaires.

Les factures doivent comporter le numéro de la commande, la date d'expédition ou de livraison, le numéro et la date du bordereau de livraison, ou la date de fin de travaux en cas de prestation de service.

Les factures doivent reprendre le détail des lignes facturées (désignation, quantité, prix unitaire HT, poids) ainsi que le montant de la TVA et autres taxes éventuelles.

Les factures non conformes seront retournées.

RECEPTION

A la livraison en nos ateliers ou sur le lieu de livraison indiqué, il est procédé à une réception visuelle et quantitative.

Le contrôle qualitatif de réception est effectué ultérieurement par notre service contrôle (ou une personne mandatée).

Tous les frais subséquents à un refus de réception sont à la charge du vendeur.

REBUT, MISE EN CONFORMITE

Dans le cas de la livraison d'un matériel ou de l'exécution d'une prestation qui s'avèrerait, après contrôle de réception ou après mise en service, non conforme aux spécifications contractuelles, nous serons en droit :

soit de rebuter la fourniture et annuler la commande

soit d'exiger le remplacement ou la mise en conformité de la fourniture, après accord sur les moyens nécessaires et procédés utilisés.

Après élimination des défauts constatés, la fourniture sera à nouveau soumise aux contrôles et essais appropriés.

Tous les frais occasionnés par la destruction, le remplacement, la mise en conformité de la fourniture ou par l'annulation de la commande sont à la charge du vendeur, indépendamment de l'application de pénalités contractuelles et d'indemnités pour dommages et intérêts.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de nos fournisseurs est effectué par billet à ordre relevé, chèque ou virement, libellé exclusivement à l'ordre du fournisseur.

Les conditions normales de paiement sont à 45 jours fin de mois de livraison ou de prestation, sauf conditions différentes spécifiées sur notre bon de commande.

Les factures sont à nous faire parvenir avant le 5 du mois suivant celui de la livraison ; dans le cas contraire, nous serions contraints d'en reculer l'échéance.

PENALITES ET ANNULATION

En cas de non respect des délais de livraison acceptés, nous pourrions à notre choix appliquer les pénalités suivantes :

une pénalité de 1% par semaine de retard, sans franchise, limité à 10% du montant de la commande, sans mise en demeure.

L'annulation pure et simple de notre commande sans aucun dédommagement.

En cas de retard prolongé, nous nous réservons par ailleurs le droit de répercuter au fournisseur les frais occasionnés par le retard de livraison.

CONTESTATION

En cas de contestation, le tribunal de commerce de Lille est seul compétent et la loi française applicable.

PROTOCOLE DE SECURITE

Pour le transport, le chargement et le déchargement

(Arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R. 237-1 du Code du Travail)

Entre l'entreprise d'accueil (EU) Raison sociale : IAC BOET STOPSON Adresse : 26 RUE PAUL DOUMER BP 704 59650 VILLENEUVE D'ASCO FRANCE Tel et Fax : 03 20 05 88 88 / 03 20 05 88 89 Représenté par : Christophe ROUCOU		Entre l'entreprise de transport (ET) Raison sociale : Adresse : Tel et Fax : Représenté par :	
Dans le cas où l'entreprise de transport (ET) soustrait la livraison, elle doit informer le transporteur de son choix du contenu du Protocole de Sécurité qu'elle aura préalablement signé avec l'entreprise d'accueil			
Nature de l'opération			
Définition de (s) l(es) opération(s) :		Chargement <input type="checkbox"/> Déchargement <input type="checkbox"/>	
Éléments permanents relatifs au site d'accueil			
Nom du responsable désigné : OLIVIER DEFAUX ou son Représentant		Selon FICHE INSTRUCTION 172 AFFICHÉE EN RECEPTION.	
Consignes de sécurité générales		SELON INSTRUCTIONS ET PLAN DE CIRCULATION	
Plans et consignes de circulation		SELON AFFICHES EN RECEPTION	
• Lieu de livraison ou de prise en charge • Modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement / déchargement		SELON LISTE L 1410 AFFICHÉE EN RECEPTION	
Moyen de secours en cas d'accident ou d'incident		Cocher d'une croix + (1) (2)	
Éléments variables liés au type d'opération			
Éléments à fournir par l'entreprise d'accueil		Cocher d'une croix + (1) (2)	
Matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou le déchargement en précisant qui les utilise (3)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
• Fourcille • Chariot élévateur		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Éléments à fournir par l'entreprise de transport			
Aménagement ou type		Cocher d'une croix + (1) (2)	
• Plateau • Camionnettes • Bâche		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Conditionnement de la marchandise		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
• Vrac • Palette • Coils non palésés		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Date d'établissement du protocole : / /			
Signatures			
• Pour l'entreprise d'accueil IAC BOËT STOPSON Capital 775.087 € 26, rue Paul Doumer - BP 704 59657 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX Tel : 03 20 05 88 88 / 03 20 05 88 89 (2) Réponses multiples autorisées (3) Attention à être bien en phase avec le contenu de l'accord		• Pour l'entreprise de transport	

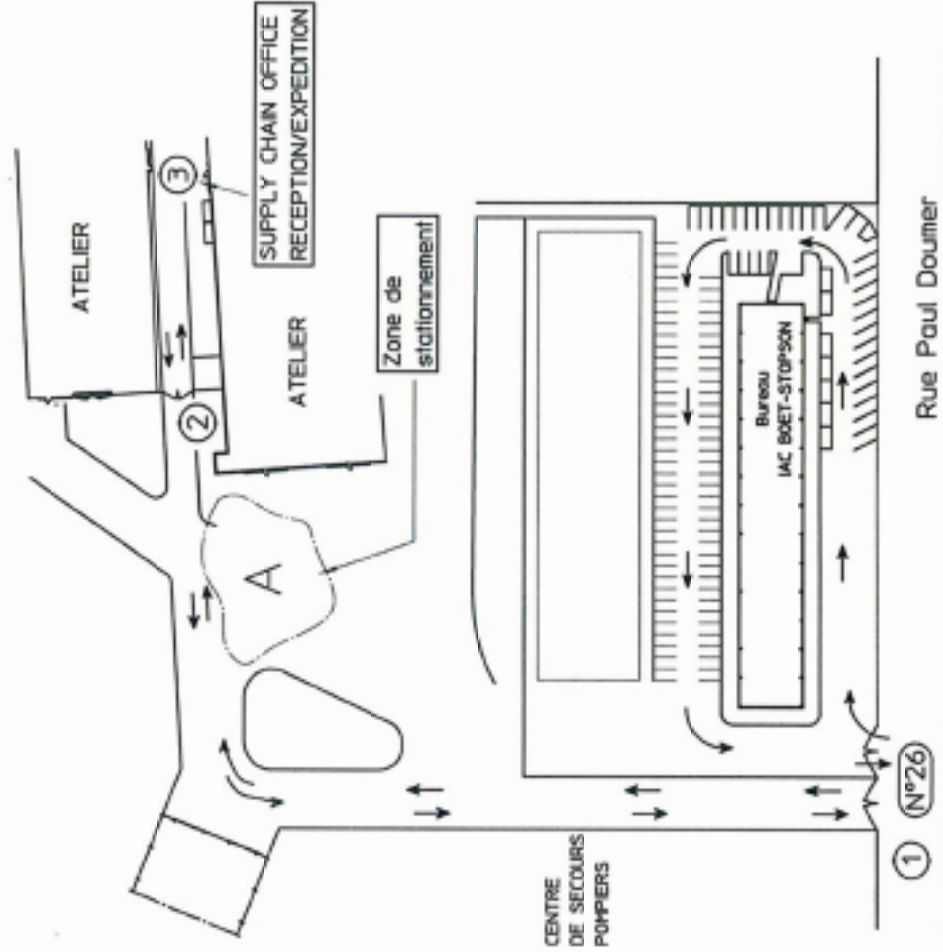
PROTOCOLE DE SECURITE DE TRANSPORT

PLAN DE CIRCULATION

Adresses: 26 rue Paul Doumer
59650 VILLENEUVE D'ASCO
FRANCE

Ateliers / Livraisons : Grille gauche
Bureaux : Grille droite - Entrée B

Horaires : 7H - 11H30 et 13H - 15H30 du Lundi au Vendredi



- 1 - Accéder au site via la barrière de gauche
- 2 - Rouler jusqu'au point d'arrêt
- 3 - Obtenir la permission d'entrer sur le site et suivre les instructions du personnel IAC BS

- 1 - Access on left gate
- 2 - Run to "HOLD POINT" for reception
- 3 - Get permission to access to site and follow the instructions from IAC BS host